

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf octobre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de *GRANDVILLARS* s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : MM. Jean Locatelli, Jean-Marc Pelletier, Ben Aïssa AIT TALEB, Mmes Virginie COTTET, adjoints ; MM. Yves Carpentier, François Enderlin, Djamel BENISID, Christian Gaillard, Mmes Evelyne Schmitt, Céline Hamadi, Sophie RICHERT, Claudia RERAT.

Absents excusés :  
Absents excusés ayant  
donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	M. Jean LOCATELLI	12 octobre 2023
Mme Anissa BRIKH	Mme Céline HAMADI	12 octobre 2023
Mme Agnès LIGIER	Mme Sophie RICHERT	16 octobre 2023
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	18 octobre 2023

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Lise OLEI, Michèle MENDES, Sophie MARKOVIC, MM. Gabriel KUENY, Pierrick BITARD.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Evelyne SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023
2. Création d'un poste de ludothécaire
3. Demande de subvention au Département au titre de l'aide aux communes 2024
4. Charges scolaires 2022/2023
5. Devis ONF ATDO 2023/2024
6. Divers

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20231019-GRV2023101901-DE



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_19 octobre 2023\_\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Mmes Virginie COTTET, Adjoints; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Djamel BENISID, Christian GAILLARD, Mmes Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU PROCES-  
VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE  
2023

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/10/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12/10/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	M. Jean LOCATELLI	12 octobre 2023
Mme Anissa BRIKH	Mme Céline HAMADI	12 octobre 2023
Mme Agnès LIGIER	Mme Sophie RICHERT	16 octobre 2023
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	18 octobre 2023
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Michèle MENDES, Sophie MARKOVIC, MM. Gabriel KUENY, Pierrick BITARD.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Evelyne SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 21 septembre 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal,

**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de :**

- Valider le procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20231019-GRV2023101902-DE



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_19 octobre 2023\_\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Mmes Virginie COTTET, Adjointes; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Djamel BENISID, Christian GAILLARD, Mmes Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DELIBERATION PORTANT  
CREATION D'UN EMPLOI  
PERMANENT DE  
LUDOTHECAIRE

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	M. Jean LOCATELLI	12 octobre 2023
Mme Anissa BRIKH	Mme Céline HAMADI	12 octobre 2023
Mme Agnès LIGIER	Mme Sophie RICHERT	16 octobre 2023
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	18 octobre 2023
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/10/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 12/10/2023

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Michèle MENDES, Sophie MARKOVIC, MM. Gabriel KUENY, Pierrick BITARD.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Evelyne SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 2° ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

## DECIDE

- La création à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 d'un emploi de ludothécaire dans le grade d'assistant(e) de conservation du Patrimoine et des bibliothèques à temps complet pour 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

1) Service public :

- Accueil des différents publics en ludothèque
- Recueil et analyse des besoins des usagers
- Prêts-retours, inscriptions, renseignements, orientation

- **Explication des jeux**

2) Traitement des documents :

- Rangement des documents
- Gestion des retards et des réservations
- Catalogage, indexation, équipement
- **Vérification, entretien et réparation des jeux**
- **Remplacement des pièces, (fabrication, demande aux éditeurs, achats)**

3) Politique Documentaire :

- **Gestion du fonds jeux de société ( 1360 jeux à ce jour)**

4) Action culturelle et animations :

- Animation de la ludothèque pour l'accueil scolaire

- Conception et mise en place d'animations autour du jeu

- Conception d'animations pour accompagner les expositions

5) Communication et développement :

- Mise en œuvre de partenariat avec professionnel du jeu

- Tiens le stand de la médiathèque lors d'événements culturels

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. **Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2° du CGFP.** En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de **3 ans** compte tenu de la nature très spécialisée des fonctions l'application de l'article L.332-8 2° du code précité : la nature des fonctions **très spécialisées (connaissance parfaite des jeux de société)** et les besoins du service (existence d'une ludothèque au sein de la médiathèque comprenant un fonds de 1 360 jeux).

**Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.**

- L'agent devra donc justifier, d'un niveau d'étude BAC+3 minimum et d'une expérience significative et réussie dans le monde du jeu. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, conformément aux articles 2-2 à 2-10 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20231019-GRV2023191003-DE



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_19 octobre 2023\_\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Mmes Virginie COTTET, Adjointes; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Djamel BENISID, Christian GAILLARD, Mmes Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

REQUALIFICATION DE LA RD19-  
IERE TRANCHE-PHASE 1-  
TRANCHE FERME – DEMANDE  
DE SUBVENTION AU  
DEPARTEMENT AIDE AUX  
COMMUNES

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	M. Jean LOCATELLI	12 octobre 2023
Mme Anissa BRIKH	Mme Céline HAMADI	12 octobre 2023
Mme Agnès LIGIER	Mme Sophie RICHERT	16 octobre 2023
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	18 octobre 2023
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/10/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 12/10/2023

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Michèle MENDES, Sophie MARKOVIC, MM. Gabriel KUENY, Pierrick BITARD.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Evelyne SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose le projet de requalification de la RD19 1<sup>ère</sup> tranche, phase 1 tranche ferme,

## Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite une aide financière au Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes 2024 d'un montant de 50 000 € ;
- adopte l'opération qui s'élève à 778 914,85 € HT suivant estimation pour une réalisation programmée en 2024-2025 ;
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

TOTAL DEPENSES HT : 778 914,85 €

**Financement:**

Financements publics concernés		Montant de la dépense	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR		778 914,85 €	10,04 %	78 208 €
Conseil départemental (aide aux communes 2024)	Sollicité	778 914,85 €	6,42 %	50 000 €
Conseil régional		778 914,85 €	36,77 %	286 400 €
Fonds mobilité actives		778 914,85 €	12,84 %	100 270 €
Autofinancement	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres	778 914,85 €	34,15 %	266 036,85 €
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>		778 914,85 €	66,07 %	780 914,85 €

- autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20231019-GRV2023191004-DE



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_19 octobre 2023\_\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Mmes Virginie COTTET, Adjointes; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Djamel BENISID, Christian GAILLARD, Mmes Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**PARTICIPATION AUX CHARGES  
SCOLAIRES 2022/2023**

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/10/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 12/10/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	M. Jean LOCATELLI	12 octobre 2023
Mme Anissa BRIKH	Mme Céline HAMADI	12 octobre 2023
Mme Agnès LIGIER	Mme Sophie RICHERT	16 octobre 2023
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	18 octobre 2023
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Michèle MENDES, Sophie MARKOVIC, MM. Gabriel KUENY, Pierrick BITARD.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Evelyne SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant les dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Grandvillars de l'année scolaire 2022/2023, qui s'établissent comme suit,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2022/2023			
	ECOLE DU PETIT PRINCE	ECOLE PIERRE NIGLIS	TOTAUX
PISCINE			0,00 €
TRANSPORTS	5 956,37 €		5 956,37 €
EAU	639,42 €	974,29 €	1 613,71 €
EDF-GDF	16 770,29 €	9 016,24 €	25 786,53 €
QUINCAILLERIE-PETIT EQUIPMT	956,02 €	309,34 €	1 265,36 €
PRODUITS ENTRETIEN	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES	6 344,86 €	1 525,45 €	7 870,31 €
FOURNITURES BUREAU	633,05 €	229,63 €	862,68 €
COPIEURS	2 064,06 €	1 086,18 €	3 150,24 €
ENTRETIEN BATIMENTS	1 000,27 €	2 009,19 €	3 009,46 €
MAINTENANCE INFORMATIQUE	96,67 €		96,67 €
ATELIER NUMERIQUE	1 674,00 €		1 674,00 €
PERSONNEL	36 092,00 €	87 315,00 €	123 407,00 €
RAMASSAGE OM	641,44 €	619,94 €	1 261,38 €
TELECOMMUNICATIONS	857,19 €	466,16 €	1 323,35 €

TOTAUX	74 725,64 €	104 551,42 €	<b>179 277,06 €</b>
NOMBRE D'ELEVES	155	59	<b>214</b>
COUT PAR ELEVE	482,10 €	1 772,06 €	<b>837,74 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le coût ainsi établi et autorise le Maire à émettre les titres aux communes concernées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**



-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20231019-GRV2023101905-DE



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_19 octobre 2023\_\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Mmes Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Djamel BENISID, Christian GAILLARD, Mmes Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEVIS ONF ATDO 2023/2024

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/10/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 12/10/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	M. Jean LOCATELLI	12 octobre 2023
Mme Anissa BRIKH	Mme Céline HAMADI	12 octobre 2023
Mme Agnès LIGIER	Mme Sophie RICHERT	16 octobre 2023
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	18 octobre 2023
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Michèle MENDES, Sophie MARKOVIC, MM. Gabriel KUENY, Pierrick BITARD.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Evelyne SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de ses missions, l'Office National des Forêts propose une assistance technique à donneur d'ordre sur les chantiers du domaine d'exploitation forestière et ressource bois en assurant un suivi de chantier, une réception de chantier et un cubage et classement si nécessaire.

Pour l'exercice 2023/2024, le devis estimatif de l'ONF pour cette assistance technique s'élève à un montant prévisionnel de 1 650 € HT, la facturation se faisant sur la base des volumes réels après exploitation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :**

- Signer le devis d'assistance technique pour un montant prévisionnel de **1 650 € HT**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20231019-GRV2023191007-DE



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_19 octobre 2023\_\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Mmes Virginie COTTET, Adjoints; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Djamel BENISID, Christian GAILLARD, Mmes Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

REQUALIFICATION DE LA RD19 :  
REALISATION D'UNE ETUDE  
POUR LA DISSIMULATION DES  
RESEAUX SECS

-----  
Le Maire certifie que le procès verbal  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le 20/10/2023  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 12/10/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Catherine CREPIN	M. Jean LOCATELLI	12 octobre 2023
Mme Anissa BRIKH	Mme Céline HAMADI	12 octobre 2023
Mme Agnès LIGIER	Mme Sophie RICHERT	16 octobre 2023
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	18 octobre 2023
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Michèle MENDES, Sophie MARKOVIC, MM. Gabriel KUENY, Pierrick BITARD.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Evelyne SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Au vu de l'ordre de grandeur (Tranche 1 et 2) établis par Territoire d'énergie 90, la municipalité de Grandvillars envisage de réaliser des travaux de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques dans le cadre d'un du déploiement de la fibre/aménagement depuis l'entrée du village rond-point du Forgeron jusqu'à la rue Kléber.

Pour avancer dans ce projet, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à faire procéder à une étude préliminaire d'avant-projet et de projet qui permettra à la commune de bénéficier d'un devis qui sera alors soumis à l'assemblée pour approbation.

Le conseil municipal prend note que :

- En cas de réalisation du chantier à l'issue de l'étude :

Le règlement de l'étude complète (AVP, PRO, EXE, DET et AOR) ainsi que les frais annexes liés à l'étude tels que notamment les fonds de plan, enquêtes de branchement ou conventions particulières, seront réglés au fur et à mesure des appels de fonds faits par Territoire D'Energie en fonction de l'avancée du chantier.

- En cas d'abandon du chantier à l'issue de la phase d'étude :

L'étude préliminaire (AVP, PRO et EXE) ainsi que tous les frais annexes liés à cette étude seront remboursés par la commune à Territoire d'énergie 90 au taux réel en vigueur prévu dans le marché de maîtrise d'œuvre de TDE 90. Le règlement de l'étude interviendra dès la notification par la commune de l'abandon du chantier et sans nouvelle de la commune au plus tard dans les 6 mois qui suivent la remise de l'étude préliminaire.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le



ID : 090-219000536-20231019-GRV2023191007-DE

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les études préliminaires selon les conditions exposées dans la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20231019-GRV2023101907-DE



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_19 octobre 2023\_\_\_\_\_

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aïssa AÏT TALEB, Mmes Virginie COTTET, Adjointes; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Djamel BENISID, Christian GAILLARD, Evelyne SCHMITT, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**PARTICIPATION AU CONGRES  
DES MAIRES**

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Catherine CREPIN	M. Jean LOCATELLI	12 octobre 2023
Mme Anissa BRIKH	Mme Céline HAMADI	12 octobre 2023
Mme Agnès LIGIER	Mme Sophie RICHERT	16 octobre 2023
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	18 octobre 2023
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/10/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 12/10/2023

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Michèle MENDES, Sophie MARKOVIC, MM. Gabriel KUENY, Pierrick BITARD

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Evelyne SCHMITT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant l'organisation du 105<sup>ème</sup> Congrès des Maires à Paris du 20 au 23 novembre 2023,

## Le Conseil Municipal décide,

- D'autoriser M. le Maire à se rendre au 105<sup>ème</sup> Congrès des Maires à Paris.
- D'autoriser les membres du Conseil Municipal suivant à l'accompagner : Monsieur Jean-Marc Pelletier et Monsieur François Enderlin.
- D'autoriser la prise en charges des frais de déplacement, d'hébergement et de repas sur la base des frais réels.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**